



OS4 – Protéger la santé des femmes enceintes, des jeunes enfants et des jeunes

Prévenir les risques auditifs chez les jeunes de façon coordonnée et harmonisée en Nouvelle-Aquitaine

Le contexte en santé environnement

Au niveau national, les trois quarts des 15/30 ans sont touchés par des troubles auditifs alors que seulement 1 Français sur 2 a conscience des risques du bruit sur l'audition (étude IPSOS réalisée en octobre 2014)

Par ailleurs, le Baromètre INPES 2014 indique que parmi les 15-29 ans, 25,4% ont un usage fréquent et intensif d'écoute de musique amplifiée avec un casque ou des écouteurs et 21,9% ont une fréquentation répétée (au moins 12 fois sur les 12 derniers mois) de lieux de loisirs à niveau sonore élevé

Au niveau régional, 68% des jeunes de 13 à 19 ans déclarent avoir connu un 1^{er} symptôme de surdit  (enquête men e par HIERO) et 90% des musiciens interrog s par l'association Audition Solidarit .org affirment avoir d j  eu des sifflements, bourdonnements...

Les autres constats

De nombreux outils, acteurs et expertises existent en Nouvelle-Aquitaine dans le domaine de la sant  auditive.

Un d faut de visibilit  de ces dispositifs de pr vention et des ressources existantes est constat    la fois par les acteurs et les relais de ces actions aupr s du jeune public.

Les organisateurs occasionnels d' v nements festifs musicaux ne sont pas toujours sensibilis s   ces questions ; il en est de m me pour les autorit s publiques.

Les enjeux
en Nouvelle-Aquitaine

Renforcer l'efficacit  des dispositifs et outils existants en Nouvelle-Aquitaine en mati re de pr vention de la sant  auditive des jeunes en am liorant leur visibilit  et coh rence

Faire adopter de bonnes pratiques aux organisateurs occasionnels d' v nements festifs musicaux pour limiter les risques sur la sant  auditive des jeunes

Quelles sont les mesures de l'action ?

1

R aliser un  tat des lieux des actions, ressources et m thodologies existantes sur la pr vention des risques auditifs chez les jeunes

2017-
juin 2018

2

D ployer des actions harmonis es selon les besoins territoriaux

09/2018
- 2021

3

R aliser un guide des bonnes pratiques pour les organisateurs occasionnels d' v nements festifs musicaux

Toute la dur e du PRSE

4

Sensibiliser les autorit s publiques et les professionnels de la sonorisation de tels  v nements

Toute la dur e du PRSE



Les indicateurs de résultat

Existence d'une instance effective de coordination des acteurs au niveau régional

% d'actions utilisant les mêmes outils et méthodes pédagogiques

Diminution en 3 ans du nombre de zones blanches

MESURE 1



Indicateur de réalisation

Nombre d'outils, acteurs, structures répertoriées en NA, réalisation d'une cartographie et d'un état des lieux des ressources

Descriptif

Créer une grille de recueil commune de description des actions.

Exploiter les évaluations, enquêtes existantes, etc. pour abonder l'état des lieux.

Réaliser l'analyse des données recueillies et de la synthèse de l'état des lieux sous une forme cartographiée.

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

Rectorat, futur RIM (ex FEPIA, PRMA et RAMA), DD ARS, collectivités locales, associations...

Calendrier

Recueil des données : fin 2017

Synthèse / cartographie : d'ici juin 2018

Budget estimatif

En régie

MESURE 2



Indicateur de réalisation

Nombre de nouveaux territoires couverts

Descriptif

Organiser un groupe de travail autour de l'état des lieux pour préciser les besoins et prévoir le déploiement des ressources sur le territoire.

Définir un nouveau schéma proposant une offre harmonisée et contextualisée (territoire, âge, outils, etc.) disponible sur le territoire.

Intégrer des éléments d'évaluation communs pour l'ensemble des acteurs/actions mis en œuvre.

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

Futur pôle régional des indépendants de la musique (RIM), réseaux d'éducation...

Calendrier

A partir de septembre 2018 (une fois l'état des lieux réalisé), jusqu'en 2021

Budget estimatif

200 000 euros

Déployer des actions harmonisées selon les besoins territoriaux

MESURE 3

Réaliser un guide des bonnes pratiques pour les organisateurs occasionnels d'évènements festifs musicaux



Indicateurs de réalisation

Nombre de guides diffusés et destinataires

Descriptif

Elaborer le guide.

Le diffuser prioritairement aux organisateurs d'évènements visant le public jeune via plusieurs canaux : la SACEM, la DRJSCS, les loueurs de matériel, les relais départementaux des préfectures, le site Internet de l'ARS...

A titre expérimental, le guide sera diffusé lors d'une à deux sessions de formation pour les DJ.

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

DRJSCS, SACEM, préfectures de département, associations...

Calendrier

Validation du guide : 1^{er} semestre 2018

Diffusion sur le territoire : dès 2018 (territoire test) puis 2019 sur toute la région

Budget estimatif

16 000 euros

MESURE 4

Sensibiliser les autorités publiques et les professionnels de la sonorisation de tels évènements



Indicateurs de réalisation

Nombre de collectivités s'étant saisies du cahier des charges

Descriptif

Elaborer un cahier des charges à faire respecter par les organisateurs. Ce cahier des charges s'appuiera sur des règlements existants.

Tester et diffuser le cahier des charges.

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

DD ARS 40 et Bordeaux Métropole

Calendrier

Rédaction du cahier des charges : fin 2017

Diffusion : 2018 (territoire test) puis 2019 sur toute la région

Budget estimatif

6 000 euros